

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE REUNION DU 22 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit, le 22 Mars à 20h 30, les membres du conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire, sous la présidence de Mr DUMONTET Jean-Jacques Maire.

Présents : DUMONTET Jean-Jacques – MEYNARD Michel – CLAUZADE Annick – CATUS Bernard — BOUILLAC J François - GUILLON David - LANSADE BESSE Nathalie — VILATTE Cédric – COSTE Stéphane – VERLHAC J Claude et LACON Betty

Absents : CESSAT Bernard - SILVA Stéphanie - DELBOS DANIEL – VERLHIAC Martine

Procurations : néant

Secrétaire de séance : VILATTE Cédric

Après lecture et approbation du dernier compte rendu, les membres du Conseil Municipal passent à l'ordre du jour.

I - APPROBATION DES CA 2017

Après présentation des comptes de gestion des divers budgets communaux dressés par Mr le Trésorier, Mr le Maire fait procéder à leur vote respectif et quitte la séance après avoir confié à Mr MEYNARD Michel – président de l'assemblée, la présentation des comptes administratifs 2017 pour être soumis, à leur tour, au vote du conseil.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal, à l'unanimité

- APPROUVE les comptes de gestion
- APPROUVE les comptes administratifs 2017 qui concordent en tout point avec les comptes de gestion dont ci-dessous les résultats

Délibération 2018.06 : COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL

	REPORT RESULTAT D'EXERCICE 2016		RESULTAT D'EXERCICE 2017		RESULTAT A LA CLOTURE D'EXERCICE 2017	
	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT
FONCTIONNEMENT	24 391, 99		86 065, 05		110 457, 04	
INVESTISSEMENT	122 822, 68			171 795, 60		48 972, 92

Délibération 2018.07 : AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT

- solde excédent de fonctionnement : 110 457, 04
- déficit d'investissement : 48 972, 92
- restes à réaliser dépenses : 96 000, 00
- restes à réaliser recettes : 79 000,00
- **besoin de financement réel** : **65 972, 92**
 - Affectation en investissement : 65 972, 92 au compte 1068
 - Affectation en fonctionnement : 44 484, 12 au compte 002

Délibération 2018.08 : COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET LOGEMENT SOCIAL

	REPORT RESULTAT D'EXERCICE 2016		RESULTAT D'EXERCICE 2017		RESULTAT A LA CLOTURE D'EXERCICE 2017	
	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT
FONCTIONNEMENT	4 468, 31		7 527, 97		11 996, 28	
INVESTISSEMENT		5 512, 64		2 813, 37		8 326, 01

Délibération 2018.09 : AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT

- solde excédent de fonctionnement : 11 996, 28
- déficit d'investissement : 8 326, 01
- restes à réaliser dépenses : 00
- restes à réaliser recettes : 00
- besoin de financement réel : 8 326, 01
 - Affectation en investissement : 8 326, 01 au compte 1068
 - Affectation en fonctionnement : 3 670, 27 au compte 002

Délibération 2018.10 : COMPTE ADMINISTRATIF TRANSPORT SCOLAIRE

	REPORT RESULTAT D'EXERCICE 2016		RESULTAT D'EXERCICE 2017		RESULTAT A LA CLOTURE D'EXERCICE 2017	
	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT
FONCTIONNEMENT	3 489, 18		1 041, 53		4 530, 71	
INVESTISSEMENT		4 420, 36		0		4 420, 36

Délibération 2018.11 : AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT

- solde excédent de fonctionnement : 4 530, 71
- excédent d'investissement : 4 420, 36
- restes à réaliser dépenses : 00
- restes à réaliser recettes : 00
- besoin de financement réel : 00
 - Affectation en investissement : 0
 - Affectation en fonctionnement : 4 530, 71 au compte 002

Délibération 2018.12 : COMPTE ADMINISTRATIF SERVICE AEP

	REPORT RESULTAT D'EXERCICE 2016		RESULTAT D'EXERCICE 2017		RESULTAT A LA CLOTURE D'EXERCICE 2017	
	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT
FONCTIONNEMENT	19 167, 13			11 068, 80	8 098, 33	
INVESTISSEMENT		50 791, 13	48 344, 31			2 446, 82

Délibération 2018.13 : AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT

- solde excédent de fonctionnement : 8 098, 33
- déficit d'investissement : 2 446, 82
- restes à réaliser dépenses : 11 000, 00
- restes à réaliser recettes : 00
- besoin de financement réel : 13 446, 82
 - Affectation en investissement : 8 098, 33 au compte 1068
 - Affectation en fonctionnement : 00 au compte 002

Délibération 2018.14 : COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

	REPORT RESULTAT D'EXERCICE 2016		RESULTAT D'EXERCICE 2017		RESULTAT A LA CLOTURE D'EXERCICE 2017	
	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT
FONCTIONNEMENT	9 670, 84		19 229, 84		28 990, 68	
INVESTISSEMENT	18 282, 95		2 447, 71		20 730, 66	

La totalité du résultat de clôture d'exercice 2017 sera en totalité réintégré dans le budget principal de la commune pour un montant total de 49 721, 34 €

II- RYTHMES SCOLAIRES – ANNEE 2018/2019

Délibération 2018.15 : semaine de 4 jours

Le Maire expose :

Le décret permettant un retour à la semaine scolaire de 4 jours dans les écoles primaires et maternelles a été publié au Journal Officiel, le 28 juin 2017 (décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelle et élémentaires publiques).

Le conseil d'école de Pazayac s'est prononcé le 01 mars 2018 en faveur du retour de la semaine scolaire à 4 jours, dès la rentrée de septembre 2018.

L'inspecteur départemental d'académie a été sollicité par courrier pour obtenir une dérogation permettant le retour à la semaine de 4 jours, dès la rentrée de septembre 2018

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

VU le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- **EMET un avis FAVORABLE** sur le retour de la semaine scolaire à 4 jours, dans l'école maternelle et primaire de PAZAYAC, dès la rentrée de septembre 2018.

- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

III- SERVICE AEP

Délibération 2018.16 – révision des tarifs

Mr le Maire fait part de la perte prochaine de la compétence du service AEP au profit du SMDE 24 (syndicat mixte départemental des eaux) et les interrogations liées à l'harmonisation du prix de l'eau.

La conséquence directe de cette procédure va se traduire par une mutualisation du prix de l'eau et donc une augmentation progressive des tarifs.

Mr le Maire rappelle que le tarif de l'abonnement (11€/an) appliqué par la commune de Pazayac, est largement en dessous de la moyenne départementale (95.50€/an) et devrait passer à 74 €/an.

Dans un souci de limiter une hausse trop brusque pour les usagers de la commune, Mr le Maire propose au conseil de passer le prix de l'abonnement à 40 €/an et en contrepartie, de supprimer le forfait des 20 m3 d'eau.

- **Délibération** adoptée à l'unanimité

IV- CASSIOPEA – PROPOSITION DE PARTENARIAT AVEC LA COMMUNE

Délibération 2018.17 –

Dans le cadre de la volonté de soutien à domicile des personnes âgées et handicapées de la commune de PAZAYAC, l'association CASSIOPEA propose la mise en place de son service de téléassistance, dans les conditions suivantes :

- cotisation annuelle : 7 €
- mensualité location : 27, 25 €

L'association propose une convention de partenariat avec la commune de PAZAYAC pour tout nouvel adhérent administré de la commune dans les conditions ci-après :

- L'association CASSIOPEA s'engage à prendre en charge le mois en cours d'installation à 27.25 € (au prorata du jour de l'installation) ainsi qu'une mensualité à 27.25 €
- La commune de Pazayac s'engage à prendre en charge une mensualité à 27.25 € qui sera versée directement à l'association.

Les adhérents pourront ainsi bénéficier d'une prise en charge financière du service téléassistance de Cassiopea pour une durée de 3 mois (dont le mois en cours d'installation), au-delà ceux-ci devront s'acquitter des frais qui leur incomberont

Délibération adoptée à l'unanimité

V- DIVERS

- Dans le cadre de la vente de la propriété des conjoints Veyrieras, les propriétaires se disent favorables pour la cession de leur terrain contiguë au cimetière à 5€ le m², mais cette décision n'est à ce jour pas d'actualité.

- Ecole maternelle – ventilation (VMC) : suite à la réunion du 08.02.2018, un nouveau devis de VMC (double flux) a été sollicité auprès de Mr Mathou.

Au vu du montant qui s'élève à 10 262, 80 € HT, le conseil municipal choisit de rester sur une VMC simple et valide le devis de 2 422, 95 € HT

- Le Salon des Petits Loups se déroulera le 13 octobre 2018 à Pazayac et la subvention annuelle sera maintenue au même montant que l'an passé soit 420 €

- La commission communication s'est réunie pour rédiger le cahier des charges du site internet. Nous attendons les devis des prestataires.

La réunion se termine à 22h40.